

point encore fait réponse ; ces points ont donné lieu à une Congrégation particulière comptée de plusieurs Cardinaux & Prélats ; Elle se tint le 7. Août en présence du Pape ; après quelques délibérations on fit sçavoir à l'Abbé Passi qui s'y étoit rendu de la part du Cardinal Cienfuegos pour apprendre l'intention du St. Pere, que S. S. vouloit bien consentir à la demande de Son Eminence, pourvû que les Troupes Impériales payassent les vivres & fourrages qu'elles pourroient venir prendre. On résolut en même-tems dans cette Congrégation d'envoyer des ordres en conformité de ce qui venoit d'y être réglé, au Cardinal Aldobrandini Légat de Ferrare, & des instructions touchant la conduite qu'il auroit à tenir à l'égard des Impériaux : Mais la nouvelle de la mort de cette Eminence qu'on reçut peu de jours après, fit qu'on envoya des Instructions au Vice-Légat sur lesquelles il pouroit se conduire en attendant l'arrivée du Cardinal Mosca, que le St. Pere a nommé pour succéder au défunt Cardinal Aldobrandini dans la Légation de Ferrare. On a dépêché aussi un Exprés au Nonce de Sa Sainteté à la Cour de Vienne avec ordre de se plaindre de ce que la Garnison Impériale d'Orbitello faisoit des courses dans le Duché de Castro & dans le Comté de Ronciglione, d'où elle avoit enlevé depuis peu tous les grains & bestiaux qu'elle avoit trouvés.

XII. Le Cardinal Coscia est encore au Château St. Ange, ainsi que l'Evêque son frere ; mais le premier aura son élargissement, suivant une nouvelle résolution prise dans une Congrégation tenuë à son sujet, pourvû qu'il paye encore auparavant dix mille Scudis à compte de la somme à laquelle il a été condamné.

XIII. La Congrégation des Rites sacrés ayant reconnu, après tous les examens qui ont été faits
des